



MAIRIE DE LUDESSE

1, place Robert Tacheix
63320 LUDESSE

N° INSEE 63199

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction

Conseil municipal de la commune de LUDESSE
Annexe à la délibération n° 2026/03/04 du 30 mars 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2123-20-1 ;
Indemnités allouées aux membres du conseil municipal :

• **Maire :**

	Taux	Montant mensuel de l'indemnité (en euros) valeur au 30 mars 2026
Maire	20 %	822,10 €

• **Adjoints :**

	Taux	Montant mensuel de l'indemnité (en euros) valeur au 30 mars 2026
1 ^{er} adjoint	8 %	328,84 €
2 ^{ème} adjoint	8 %	328,84 €
3 ^{ème} adjoint	8 %	328,84 €

Montant total des indemnités mensuelles allouées : 1 808,62 euros (valeur au 30/03/2026)
Montant de l'enveloppe indemnitaire globale annuelle : 21 703,44 euros (valeur au 30/03/2026)